

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2020  
RAPPORT DU DIRECTOIRE – EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Affectation d'une somme de 147 705 € au compte « Réserve légale » et distribution d'une somme de 987 521,60 € prélevée sur le compte « Report à nouveau »,
- 2 - Pouvoirs pour formalités.

\* \* \*

L'objet du présent rapport est de vous présenter le projet de résolution qui va être soumis à votre vote, étant rappelé que le présent rapport, de même que l'ensemble des documents préparatoires en vue de l'assemblée ont été mis à votre disposition sur le site internet de la Société ([www.finance-roche-bobois.com](http://www.finance-roche-bobois.com), rubrique « Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2020 »).

\* \* \*

**Affectation d'une somme de 147 705 € au compte « Réserve légale » et distribution d'une somme de 987 521,60 € prélevée sur le compte « Report à nouveau »**

Nous vous rappelons que lors de l'assemblée générale annuelle du mois de juin dernier, il avait été décidé, sur proposition du directoire, de ne pas procéder à la distribution d'un dividende sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'un montant de 2 954 083,82 € (bénéfice net comptable ressortant des comptes sociaux), dans l'attente d'avoir une meilleure visibilité sur l'impact de la crise sanitaire de la covid-19 sur les résultats du Groupe.

Or, après des résultats semestriels très satisfaisants dans le contexte, le Groupe a renoué dès le 3<sup>ème</sup> trimestre avec la croissance et est parvenu à combler une grande partie de son retard en termes de volume d'affaires (prises de commandes), n'affichant plus qu'un recul de 3,3 % pour les magasins en propre depuis le début de l'exercice<sup>1</sup>.

L'évolution récente de la situation sanitaire et la nouvelle fermeture des magasins en France et dans certains autres pays, notamment en Europe, ne devraient par ailleurs pas avoir d'impact négatif significatif sur les résultats du Groupe en 2020 compte tenu des prises de commandes d'ores et déjà enregistrées.

Le Groupe dispose également d'une situation financière solide avec une trésorerie disponible élevée.

Dans ce contexte, le directoire a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,10 € par action, soit un dividende d'un montant global de 987 521,60 € pour l'ensemble des actions composant le capital de la Société, étant rappelé que les actions auto-détenues n'auront pas droit à ce dividende ; cette distribution serait précédée de l'affectation d'une somme de 147 705 € au compte « Réserve légale » omise lors de l'assemblée de juin dernier. Nous vous précisons que le conseil de surveillance a été consulté sur cette proposition et qu'il l'a validée.

\* \* \*

Le projet de résolutions qui vous est présenté reprend en détails les principaux points exposés dans le présent rapport et nous vous invitons à l'approuver.

Le directoire

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur les résultats semestriels au 30 juin 2020 et l'activité du 3<sup>ème</sup> trimestre, nous vous invitons à consulter les communiqués de presse s'y rapportant diffusés respectivement les 25 septembre 2020 et 27 octobre 2020 disponibles sur le site internet de la Société ([www.finance-roche-bobois.com](http://www.finance-roche-bobois.com), rubrique « Communiqués – Avis financiers »)

18, rue de Lyon 75012  
PARIS -FRANCE

Tél. 33 (0)1 53 46 10 00  
info@roche-bobois.com

SA au capital de 49 376 080 €  
R.C.S. PARIS 493 229 280

Siège social : 18, rue de  
Lyon - 75012 PARIS

[www.roche-bobois.com](http://www.roche-bobois.com)